

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 9 octobre 2018**

**Délibération
n° CA 2018 - 135**

**approuvant la signature de la convention de partenariat
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (TSM) et l'Institut Catholique de Toulouse (ESQESE)**

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration approuve la signature de la convention de partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Institut Catholique de Toulouse (ESQESE), annexée à la présente délibération.

La Présidente du Conseil d'Administration,



Corinne MASCALA



Convention

entre

L'Université Toulouse 1 Capitole
sise 2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse cedex 9

représentée par Madame Corinne Mascala, Présidente,
agissant au nom et pour le compte de l'École de Management de Toulouse,
représentée par Monsieur Hervé Penan, Directeur,

et

L'Institut Catholique de Toulouse
sise 31 rue de la Fonderie - BP 7012
31068 Toulouse cedex 7

représenté par Monsieur Christian Delarbre, Recteur
agissant au nom et pour le compte de l'École Supérieure pour la Qualité, l'Environnement, la
Sécurité et la Santé en Entreprise,
représentée par Madame Christine De Conto Casalta, Directrice.

Préambule

L'École de Management de Toulouse a pour mission le développement de la formation supérieure et de la recherche en Sciences de Gestion au sein de l'Université Toulouse 1 Capitole. L'École de Management de Toulouse met en œuvre les diplômes de Gestion de niveau Licence, Master et Doctorat pour lesquels l'Université a été accréditée.

L'Institut Catholique de Toulouse forme aux métiers de la Qualité, Sécurité, Environnement et aux métiers de la RSE au sein de l'École Supérieure pour la Qualité, l'Environnement, la Sécurité et la Santé en Entreprise (ESQESE).

Article 1. Objet

L'objectif des partenaires est d'apporter aux étudiants les compétences en management nécessaires aux fonctions d'animation, de coordination, d'encadrement et de prise de responsabilité, et les compétences techniques et opérationnelles liées à la Qualité, la Sécurité et l'Environnement et à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise. Les partenaires souhaitent accompagner les entreprises dans leur stratégie de développement des ressources humaines et les salariés dans leur projet professionnel.

Les formations retenues au titre de la convention sont les suivantes :

- Licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Qualité, Sécurité, Santé au travail et Environnement (QSE), 3ème année ;
 - Master Droit, Économie, Gestion, mention Management et Administration des Entreprises, parcours-type Management et Administration des Entreprises - Qualité Sécurité Environnement (QSE), 1ère année et 2ème année ;
 - Master Droit, Économie, Gestion, mention Management, parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, 2ème année ;
- Les formations peuvent être proposées en formation initiale, en formation continue, et en alternance (contrats de professionnalisation).

Les arrêtés d'examen des formations retenues au titre de la convention sont présentés en annexe.

Article 2. Modalités d'organisation des formations

Les formations retenues au titre de la convention sont organisées sous la responsabilité pédagogique de l'Université. L'Université inscrit et délivre les étudiants et stagiaires retenus au titre de la convention.

L'organisation administrative est répartie entre les deux établissements dans le respect d'un objectif de qualité du service public :

- À l'École de Management de Toulouse : deux responsables administratifs sont désignés, l'un pour gérer la licence et le master QSE et l'autre pour gérer le master Droit et Gestion de la RSE. Ils sont chargés du suivi des candidatures, des inscriptions administratives et pédagogiques, de l'accueil et la réunion de rentrée, de la déclaration des heures d'enseignement, de l'évaluation des enseignements et de la diplomation (saisie des notes, jury de délibération, remise des diplômes).
- À l'École Supérieure pour la Qualité, l'Environnement, la Sécurité et la Santé en Entreprise (ESQESE) : deux responsables administratifs sont désignés pour gérer la licence et le master QSE et le master Droit et Gestion de la RSE. Ils sont chargés du suivi et de la réception des candidatures, de l'organisation des entretiens de sélection, des inscriptions administratives et pédagogiques, du suivi des contrats de professionnalisation et conventions, du suivi des heures de présence des étudiants, de la planification et du suivi des heures d'enseignement, de la facturation en relation avec les entreprises et les OPCA, de l'organisation des examens et du recueil des notes.

La mise en œuvre des enseignements respecte le cadre défini par l'École de Management de Toulouse conformément à la réglementation applicable aux diplômes nationaux et aux arrêtés d'examen votés par les instances statutaires de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Les enseignements des formations sont dispensées en présentiel. Les formations retenues au titre de la convention ont lieu dans les locaux de l'Institut Catholique de Toulouse ou dans les locaux de l'École de Management de Toulouse, selon un calendrier de répartition arrêté en début d'année universitaire. Les formations bénéficient d'une logistique satisfaisante comprenant notamment une salle de cours adaptée aux caractéristiques de la promotion et des enseignements, une assistance pédagogique spécifique, un centre de documentation, et des moyens de développement informatiques, bureautiques, numériques, et audio-visuels. Les étudiants et stagiaires devront se conformer au règlement intérieur de l'ensemble des structures partenaires lors de leur présence dans leurs locaux.

Article 3. Démarche Qualité

L'organisation pédagogique et administrative des formations retenues au titre de la convention bénéficiera des procédures mises en place, dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité, par l'École de Management de Toulouse (référentiel qualité de service, JO n° 132 du 8 juin 2005) et par l'Institut Catholique de Toulouse (Certification AFAQ Formation Professionnelle, AFNOR).

L'organisation pédagogique et administrative des formations retenues au titre de la convention doit respecter les exigences du référentiel EFMD EQUIS, annexé à la convention.

Les formations retenues au titre de la convention font l'objet d'une évaluation par les étudiants et stagiaires. Les résultats de cette évaluation sont consignés dans le procès-verbal d'un conseil de perfectionnement. Ils sont analysés en fin d'année universitaire par le comité de pilotage et donnent lieu à des propositions d'amélioration. Le résultat de ces évaluations est porté à la connaissance de la direction et des responsables pédagogiques de l'École de Management de Toulouse et de la direction de l'Institut Catholique de Toulouse.

Une procédure de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés des formations retenues au titre de la convention est mise en place par le service Communication de l'École de Management de Toulouse et l'Institut Catholique de Toulouse.

Article 4. Moyens matériels - Assurances

Les étudiants et stagiaires se rendront sur les différents lieux de formation par leurs propres moyens et sous leur responsabilité. L'Université Toulouse 1 Capitole déclinera toute responsabilité en cas d'accident survenu pendant le déplacement. Ils seront informés du lieu de chacun des cours par l'Institut Catholique de Toulouse. L'Institut Catholique de Toulouse, mettant à disposition ses locaux, s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile.

Article 5. Modalités financières

L'Université Toulouse 1 Capitole est l'établissement gestionnaire des formations retenues au titre de la convention.

L'École de Management de Toulouse et l'Institut Catholique de Toulouse déterminent conjointement les frais de scolarité des formations retenues au titre de la convention.

Les étudiants et les stagiaires en formation continue (hors contrat de professionnalisation) et en formation initiale s'acquittent des droits d'inscription de l'Université Toulouse 1 Capitole et de l'Institut Catholique de Toulouse.

L'Institut Catholique de Toulouse s'engage à communiquer à l'École de Management de Toulouse les heures d'enseignement des enseignants-chercheurs de l'Université Toulouse 1 Capitole et des intervenants professionnels recrutés par l'Université Toulouse 1 Capitole selon le calendrier de paiement des heures d'enseignement défini par l'Université.

Les prestations de formation assurées par l'École de Management de Toulouse et l'ensemble des coûts pédagogiques, administratifs et de promotion sont facturées à l'Institut Catholique de Toulouse sur la base de :

- pour la Licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Qualité, Sécurité, Santé au travail et Environnement (QSE), 3ème année : 700 € par étudiant ou stagiaire inscrit sur l'année universitaire en formation initiale, continue ou alternance.
- pour le Master Droit, Économie, Gestion, mention Management et Administration des Entreprises, parcours-type Management et Administration des Entreprises - Qualité Sécurité Environnement (QSE) : 3 400 € pour la 1ère année et 3 400 € pour la 2ème année par stagiaire inscrit sur l'année universitaire en formation continue ou alternance (pour l'année universitaire 2018/2019 la gestion financière du Master 2 nécessitera un tableau financier pour réajuster les charges et les recettes de chaque partie).
- pour le Master Droit, Économie, Gestion, mention Management, parcours-type Droit et Gestion de la RSE : 2 200 € par étudiant ou stagiaire inscrit sur l'année universitaire en formation initiale, continue, alternance. Ce tarif pourra être révisé à l'issue de l'année universitaire 2018/2019.

Les recettes induites par ces formations seront versées directement à l'Institut Catholique de Toulouse qui s'engage à un paiement sur facture de l'École de Management de Toulouse. L'École de Management de Toulouse établira une facture adressée à l'Institut Catholique de Toulouse au plus tard au mois de novembre de l'année universitaire en cours.

Un montant forfaitaire annuel de 10 000 € est facturé à l'Institut Catholique de Toulouse au titre de l'amélioration de la qualité de service pour les diplômes retenus au titre de la convention. Cette facture est établie dans le courant du mois d'octobre de l'année universitaire en cours.

Tout paiement est effectué au compte de l'Université Toulouse 1 Capitole au nom de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université (Trésorerie générale de la Haute-Garonne, code banque 10071 ; code guichet 31000 ; n° de compte 00001001325 ; clé RIB 94).

Article 6. Communication

Les partenaires s'autorisent à faire mention de la présente convention dans tous supports de communication à usage interne ou externe à leurs institutions. Ils s'engagent à s'informer réciproquement des actions de communication faites sur les formations retenues au titre de la convention. Tous documents de communication et publications concernant ces programmes devront faire figurer les logos des partenaires.

Article 7. Confidentialité - Propriété des supports

Les documents et supports que les enseignants chercheurs de l'Université, ou les enseignants chercheurs et Directeurs de recherche étrangers invités par l'École de Management de Toulouse, mettent à la disposition de l'Institut Catholique de Toulouse et de ses usagers sont limités à un usage pédagogique dans le cadre de la convention.

Réciproquement, les documents et supports que les intervenants de l'Institut Catholique de Toulouse mettent à disposition de l'École de Management de Toulouse sont limités à un usage pédagogique dans le cadre de la convention, et ne peuvent être communiqués à des tiers sans autorisation expresse de l'Institut Catholique de Toulouse.

Article 8. Suivi de la convention

La convention sera mise en œuvre et suivie par le Directeur de l'École de Management de Toulouse au titre de l'Université Toulouse 1 Capitole et par la Directrice de l'ESQESE de l'Institut Catholique de Toulouse.

Un comité de suivi est constitué à parité des membres des institutions partenaires, il dresse le bilan annuel des actions engagées et définit les actions communes à développer, il établit et contrôle les éléments financiers de la convention.

L'École de Management de Toulouse désigne Monsieur Assaad El Akremi, Professeur des Universités (pour la licence et le master QSE), Madame Marie-Aude Abid-Dupont et Madame Marie-Pierre Blin, Maîtres de conférences (pour le master 2ème année Droit et gestion de la RSE) comme référents des formations retenues au titre de la convention. L'Institut Catholique de Toulouse désigne Madame Christine De Conto Casalta, Directrice de l'ESQESE, comme référente des formations retenues au titre de la convention.

La liste des diplômes retenus au titre de la convention peut être modifiée par avenant.

Article 9. Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de l'année universitaire 2018-2019. La convention est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de même durée. La révision de la convention peut être demandée par l'École de Management de Toulouse ou par l'Institut Catholique de Toulouse avant le 31 mars de chaque année.

Article 10. Résiliation

Chacune des parties peut mettre un terme à son engagement par lettre recommandée avec accusé de réception notifié à l'autre partie avant le 31 mars de chaque année. Le cas échéant, la prise d'effet de la résiliation ne saurait intervenir avant la fin de la formation en cours.

Article 11. Litige

Tout non-respect des engagements prévus dans chaque article de cette convention et de ses annexes constitue un motif de résiliation. En cas de désaccord portant sur l'exécution ou l'interprétation de cette convention, la direction de l'École de Management de Toulouse (ou un représentant) et la direction de l'Institut Catholique de Toulouse (ou un représentant) chercheront en premier lieu à résoudre les problèmes rencontrés.

Si aucun arrangement n'est trouvé à ce niveau, le litige sera porté à la connaissance de la Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole et du Recteur de l'Institut Catholique de Toulouse pour arbitrage et conciliation.

Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la convention qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis aux Tribunaux de Toulouse.

Fait à Toulouse, le

La Présidente
de l'Université Toulouse 1 Capitole
Corinne Mascala

Le Recteur
de l'Institut Catholique de Toulouse
Christian Delarbre

Le Directeur
de l'École de Management de Toulouse
Hervé Penan

La Directrice
de l'ESQSE
Christine De Conto Casalta



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 30
Voix favorables : 30

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 20 mars 2018**

**DELIBERATION
N° CFVU 27-TSM-FC-003**

***relative au régime des études et contrôle des connaissances de la Licence
domaine Droit, Économie, Gestion
mention Gestion parcours type Qualité, Sécurité, Santé au travail et Environnement
3ème année***

année universitaire 2018/2019

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
 - les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes,
 - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
 - les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
 - les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
 - les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
 - les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
 - les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
 - les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté d'accréditation du 23 mai 2016 autorisant l'Université à délivrer le diplôme de Licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion,
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élue étudiant,
- Vu la charte des examens en vigueur,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

***Les règles relatives au régime des études et contrôle des connaissances de la Licence
domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion parcours type Qualité, Sécurité, Santé
au travail et Environnement (QSE) 3ème année sont fixées comme suit,***

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 La licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion est une formation universitaire généraliste permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances académiques et des compétences techniques et professionnelles dans les domaines de la gestion d'entreprise et du management de la qualité, de la sécurité et santé au travail et de l'environnement.

La licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, se décline en 4 parcours-type : Comptabilité-Contrôle, Management, Marketing, Qualité Sécurité Santé au travail et Environnement.

L'accès aux 60 derniers crédits de la licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Qualité, Sécurité, Santé au travail et Environnement est ouvert :

- aux étudiants titulaires des 120 premiers crédits de la licence Droit, Economie, Gestion mention Gestion de l'Université Toulouse 1 Capitole ;
- sur examen de leur dossier académique et entretien, aux étudiants titulaires de 120 crédits d'un niveau L2 ou diplômés d'un BTS ou DUT.

Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié, soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

Ce diplôme est ouvert au titre de la formation continue ou de l'alternance à travers un contrat de professionnalisation. L'accès définitif à la formation des candidats au titre de l'alternance n'est autorisé qu'à ceux ayant signé un contrat de professionnalisation au plus tard à la date de rentrée de la licence.

Cette admission dépend des capacités d'accueil votées par l'Université.

TITRE II - ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 2 La formation se déroule sur une année universitaire à l'ESQSE de Toulouse. La troisième année de la licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Qualité, Sécurité, Santé au travail et Environnement est organisée sur deux semestres. Elle est composée d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à des crédits (ECTS). Le premier semestre comprend 5 unités d'enseignement totalisant 35 crédits, et le second semestre comprend 1 unité d'enseignement totalisant 25 crédits (cf. maquette en annexe).

ARTICLE 3 L'enseignement comprend des cours magistraux (CM) et des travaux dirigés (TD). L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par l'enseignant.

ARTICLE 4 Au cours de l'année universitaire, chaque stagiaire sous contrat (contrat de professionnalisation ou salarié en poste) doit effectuer un mémoire sur la base de son expérience professionnelle. Ce mémoire évalué en septembre donne lieu à une soutenance orale.

Au cours de l'année universitaire, chaque stagiaire n'étant pas sous contrat doit effectuer une mission professionnelle d'au moins six mois (900h) dans une entreprise des secteurs concernés par la licence.

La réalisation de la mission professionnelle donne lieu à la rédaction d'un mémoire écrit évalué et soutenu oralement en septembre.

Le projet de mémoire professionnel ou de mission professionnelle doit obtenir l'accord du responsable de la formation.

TITRE III - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 5

Les unités d'enseignement font l'objet d'une évaluation sous la forme d'un contrôle continu des connaissances et/ou d'une session écrite d'examen à la fin de chaque semestre. Les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe.

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu d'une unité d'enseignement découle d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

En cas d'absence justifiée à tout ou partie des épreuves de contrôle continu, la note finale de l'unité d'enseignement, évaluée en contrôle continu et en contrôle terminal, est intégralement constituée par la note de contrôle terminal.

Toute absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0.

Toute absence à une épreuve de contrôle terminal est sanctionnée par la note 0.

Il est organisé une session de rattrapage donnant aux stagiaires la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut sur les deux semestres. Cette session est mise en place au mois de septembre de chaque année universitaire. Les notes de contrôle continu ne peuvent pas faire l'objet de rattrapage et sont donc valables pour les deux sessions. Seules les notes de contrôle terminal inférieures à 10/20 feront l'objet d'un rattrapage. En session de rattrapage, les contrôles terminaux feront l'objet soit d'un contrôle écrit, soit d'un oral.

Sont admis à se présenter en session de rattrapage les stagiaires ayant obtenu une note moyenne d'au moins 8/20 au semestre concerné en session initiale, hors l'unité d'enseignement de mission professionnelle.

Toutefois les stagiaires qui n'ont pu composer à la session initiale du fait d'un cas de force majeure pourront être autorisés à se présenter à la session de rattrapage, après avis du directeur de l'École de Management de Toulouse et du responsable de la formation. Cet avis n'est pas susceptible de recours.

Pour bénéficier de cette disposition, le stagiaire devra déposer sa demande au plus tard 10 jours après la fin des épreuves de la session initiale. Le cas de force majeure est la réunion de trois éléments qui le rendent exceptionnel par nature : imprévisible, irrésistible et extérieur.

Des aménagements spécifiques pour les stagiaires présentant un handicap (temporaire ou permanent) et compatibles avec la nature des épreuves pourront être mis en place sur indication du service de médecine préventive.

ARTICLE 6

Les stagiaires bénéficient pour chaque semestre d'une bonification pour valoriser leur engagement dans la vie associative, sociale et sportive, et aussi citoyen, humanitaire et environnemental. Cet engagement est validé par le responsable pédagogique du diplôme. Il est plafonné à 3,33% du total des points de chaque semestre.

Les formes d'engagement pouvant être valorisées sont les suivantes :

- Responsabilités au sein du bureau d'une association au sein de l'École de Management de Toulouse (BDE, TSM Consulting) ;
- Responsabilités au sein du bureau d'une association au sein de l'ICT (BDE ESQESE) ;
- Délégué de promotion ;
- Élu au sein du conseil d'administration de l'École de Management de Toulouse ou des conseils centraux d'établissement ;
- Participation à une activité sportive dans le cadre du DAPS d'UT1 Capitole ;
- Participation à l'orchestre UT1 Capitole ;
- Responsabilités au sein d'associations à but humanitaire et non lucratif ;
- Implication dans des activités relatives à l'engagement citoyen, humanitaire, social et environnemental.

TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 7

Le diplôme de la licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Qualité, Sécurité, Santé au travail et Environnement est attribué à tout stagiaire ayant validé les 60 derniers crédits de la licence.

Les unités d'enseignement sont validées isolément ou par compensation :

Isolément : la validation d'une unité d'enseignement est définitivement acquise pour tout stagiaire ayant obtenu la moyenne (10/20) dans les épreuves de contrôle des connaissances mises en place.

Tout stagiaire absent à une épreuve d'évaluation n'obtiendra pas la validation de l'unité d'enseignement.

Par compensation : la compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement. La compensation est également organisée sur l'année sur la base de la moyenne générale des notes obtenues dans la totalité des unités d'enseignement, hors l'unité d'enseignement « mission professionnelle ». Une unité d'enseignement n'est pas compensable si la moyenne des notes obtenues aux épreuves de l'UE est inférieure à 8/20.

Tout stagiaire absent ne peut pas bénéficier du dispositif de compensation pour l'obtention du semestre.

Les semestres sont validés isolément ou par compensation.

Un semestre est réputé acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues dans les diverses unités d'enseignement qui le composent est supérieure ou égale à 10/20 et que la moyenne des notes obtenues aux épreuves de chaque unité est supérieure ou égale à 8/20.

Un semestre peut également être acquis par compensation dès lors que la moyenne des notes obtenues dans la totalité des unités d'enseignement de l'année est supérieure ou égale à 10/20.

L'unité d'enseignement « mission professionnelle » doit être obligatoirement validée pour être admis au diplôme.

Un seul redoublement peut être autorisé, sur décision du jury, l'année suivant la première inscription. Tout stagiaire redoublant conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises lors de sa précédente scolarité.

Le jury de la licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Qualité, Sécurité, Santé au travail et Environnement est composé des enseignants et des professionnels participant aux enseignements du diplôme. Il est présidé par le responsable du diplôme.

L'attribution de la licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Qualité, Sécurité, Santé au travail et Environnement donne droit aux mentions suivantes :

- Passable : quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- Assez bien : quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- Bien : quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- Très bien : quand la note moyenne est au moins égale à 16.

L'accès aux soixante premiers crédits du niveau master dans la mention Management et Administration des entreprises est ouvert sur sélection aux titulaires du diplôme de licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Qualité, Sécurité, Santé au travail et Environnement. La sélection est basée sur une étude de dossier et un entretien. Cette admission dépend des capacités d'accueil votées par l'Université.

Fait à Toulouse, le 20 mars 2018

*La Présidente
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,*



Corinne MASCALA

PJ : annexe

**Licence Générale
Mention Gestion**

Parcours-type Qualité, Sécurité, Santé au travail et Environnement (QSE) – 3ème année

Année universitaire 2018/2019

Semestre 5	Enseignement	Crédits Coeff.	Volume horaire		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE1	Management de la qualité	7	113	0		
	Démarche qualité, normes ISO et autres référentiels	3	48	0	CT écrit - 50% CC écrit/oral - 50%	CT écrit - 50% CC report - 50%
	Outils de la qualité	1	22	0	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	L'audit interne	1	14	0	CC écrit/oral - 100%	CC report - 100%
	Maîtrise Statistique des procédés	1	21	0	CT écrit - 50% CC écrit/oral - 50%	CT écrit - 50% CC report - 50%
	Traitement d'une enquête de satisfaction	1	8	0	CT écrit - 50% CC écrit/oral - 50%	CT écrit - 50% CC report - 50%
UE2	Management de la Sécurité Santé au Travail	7	103	0		
	Principes généraux de prévention, évaluation des risques, gestion de la co-activité, plans de prévention	2	26	0	CT écrit - 50% CC écrit/oral - 50%	CT écrit - 50% CC report - 50%
	Management de la sécurité et référentiels	1	23	0	CC écrit/oral - 100%	CC report - 100%
	Pénibilité au travail, TMS, RPS	0,5	12	0	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	Management des risques	2	19	0	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	Gestion de crise	1	12	0	CC écrit/oral - 100%	CC report - 100%
UE3	Management de l'environnement, de l'efficacité énergétique et de la RSE	7	84	0		
	Droit de l'environnement et des ICPE	3	37	0	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	Management de l'environnement et référentiels	2,5	25	0	CC écrit/oral - 100%	CC report - 100%
	Empreinte Carbone	1	12	0	CC écrit/oral - 100%	CC report - 100%
	Développement durable et RSE	0,5	6	0	CC Etude de cas	CC report - 100%
	Ethique professionnelle		4	0		
UE4	Gestion d'entreprise et gestion de projet	8	115	0		
	Droit des contrats et droit du travail, Gestion des ressources humaines	1,5	18	0	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	Gestion de projet	2,5	28	0	CC écrit/oral - 100%	CC report - 100%
	Gestion financière, comptabilité	1,5	28	0	CT écrit - 50% CC écrit/oral - 50%	CT écrit - 50% CC report - 50%
	Introduction à l'économie et au marketing	0,5	18	0	CC écrit/oral - 100%	CC report - 100%
	Gestion de production et LEAN	2	23	0	CT écrit - 50% CC écrit/oral - 50%	CT écrit - 50% CC report - 50%
UE5	Communication, développement personnel, anglais professionnel	6	78	0		
	Communication, efficacité, ingénierie pédagogique	2	34	0	CC écrit/oral - 100%	CC report - 100%
	Anglais professionnel	3	27	0	CT écrit - 50% CC écrit/oral - 50%	CT écrit - 50% CC report - 50%
	Bureautique	1	17	0	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	Bonification				Bonification	Bonification report
TOTAL		35	493	0		

Semestre 6	Enseignement	Crédits Coeff.	Volume horaire		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE6	Mission professionnelle et accompagnement au projet professionnel	25	0	42		
	Evaluation de la mission en entreprise, tutorat	10	0	12	CT écrit/oral - 100%	CT écrit/oral - 100%
	Méthodologie de rédaction du rapport de fin d'études, partages d'expériences, accompagnement au projet professionnel	15	0	30	CT rapport - 60% CT soutenance - 40%	CT rapport - 60% CT soutenance - 40%
	Bonification				Bonification	Bonification report
TOTAL		25	0	42		

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 20 mars 2018

DELIBERATION
N° CFVU 27-TSM-FC-017

***relative au régime des études et contrôle des connaissances du Master 1ère année
domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises
parcours type Management et Administration des Entreprises –
Qualité, Sécurité, Environnement***

année universitaire 2018/2019

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
 - L'article L612-6 relatif à l'accès aux formations du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master,
 - Les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes,
 - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
 - les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
 - les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
 - les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
 - les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
 - les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
 - les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté d'accréditation du 23 mai 2016 autorisant l'Université à délivrer le diplôme intermédiaire du Master Droit, Economie, Gestion, mention Management et Administration des Entreprises,
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élue étudiant,
- Vu la charte des examens en vigueur,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Les règles relative au régime des études et contrôle des connaissances du Master 1ère année domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises parcours type Management et Administration des Entreprises – Qualité, Sécurité, Environnement sont fixées comme suit,

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 Le master Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Management et Administration des Entreprises – Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) est une formation qui prépare les personnes à l'exercice des fonctions d'encadrement et à la prise de responsabilité en entreprise. Ce master « double compétence » apporte aux personnes, de profil scientifique ou technologique, des compétences managériales et leur permet de construire progressivement un projet professionnel orienté vers les problématiques QSE.

Le master Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises est composé de deux années d'études (4 semestres) totalisant 120 crédits - ECTS.

L'accès en première année de master Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Management et Administration des Entreprises – Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) est ouvert sur sélection :

- à tout candidat titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent (180 crédits) ;
- aux candidats titulaires du titre RNCP d'Animateur QSE délivré par l'ESQSE (École Supérieure pour la Qualité, l'Environnement, la Sécurité et la Santé en Entreprise) ;
- aux personnes ayant bénéficié, soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

Ce diplôme est ouvert au titre de la formation continue et de l'alternance à travers un contrat de professionnalisation. L'accès définitif à la formation des candidats au titre de l'alternance n'est autorisé qu'à ceux ayant signé un contrat de professionnalisation au plus tard à la date de rentrée du master.

La sélection est basée sur une étude de dossier et un entretien.
Cette admission dépend des capacités d'accueil votées par l'université.

TITRE II - ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 2 La première année du master Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Management et Administration des Entreprises – Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) est organisée sur deux semestres. Elle est composée d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à 60 crédits (ECTS) (cf. maquette en annexe).

ARTICLE 3 L'enseignement comprend des cours magistraux (CM) et éventuellement des travaux dirigés (TD). L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par l'enseignant chargé des cours ou des TD.

ARTICLE 4 Au cours de l'année universitaire, chaque stagiaire sous contrat (contrat de professionnalisation ou salarié en poste) doit effectuer un mémoire professionnel portant sur une (ou des) mission(s) qui lui auront été confiées dans son organisation ou sur un thème à définir et à valider avec le responsable de l'unité d'enseignement. Ce mémoire professionnel donne lieu à la rédaction d'un rapport écrit évalué et soutenu oralement.

Au cours de l'année universitaire, chaque stagiaire n'étant pas sous contrat doit effectuer une mission professionnelle d'une durée de six mois dans une entreprise, une organisation internationale, une administration, une ONG, une association.

La réalisation de la mission professionnelle donne lieu à la rédaction d'un mémoire écrit soutenu oralement.

Le projet de mémoire professionnel ou de mission professionnelle doit obtenir l'accord du responsable pédagogique du diplôme, responsable de l'unité d'enseignement.

TITRE III - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 5

Les unités d'enseignement font l'objet d'une évaluation sous la forme d'un contrôle continu des connaissances et/ou d'une session écrite d'examen à la fin de chaque semestre. Les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe.

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu d'une unité d'enseignement découle d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

En cas d'absence justifiée à tout ou partie des épreuves de contrôle continu, la note finale de l'unité d'enseignement, évaluée en contrôle continu et en contrôle terminal, est intégralement constituée par la note de contrôle terminal.

Toute absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0.

Toute absence à une épreuve de contrôle terminal est sanctionnée par la note 0.

Il est organisé une session de rattrapage donnant aux stagiaires la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut sur les deux semestres. Cette session est mise en place au mois de septembre de chaque année universitaire. Les notes de contrôle continu ne peuvent pas faire l'objet de rattrapage et sont donc valables pour les deux sessions. Seules les notes de contrôle terminal inférieures à 10/20 feront l'objet d'un rattrapage.

Sont admis à se présenter en session de rattrapage les stagiaires ayant obtenu une note moyenne d'au moins 8/20 au semestre concerné en session initiale, hors l'unité d'enseignement « mission professionnelle et accompagnement ».

Toutefois les stagiaires qui n'ont pu composer à la session initiale du fait d'un cas de force majeure pourront être autorisés à se présenter à la session de rattrapage après avis du directeur de l'École de Management de Toulouse et du responsable pédagogique du diplôme. Cet avis n'est pas susceptible de recours. Pour bénéficier de cette disposition, le stagiaire devra déposer sa demande au plus tard 10 jours après la fin des épreuves de la session initiale.

Le cas de force majeure est la réunion de trois éléments qui le rendent exceptionnel par nature : imprévisible, irrésistible et extérieur.

Des aménagements spécifiques pour les stagiaires présentant un handicap (temporaire ou permanent) et compatibles avec la nature des épreuves pourront être mis en place sur indication du service de médecine préventive.

ARTICLE 6

Les stagiaires bénéficient pour chaque semestre d'une bonification pour valoriser leur engagement dans la vie associative, sociale et sportive, et aussi citoyen, humanitaire et environnemental. Cet engagement est validé par le responsable pédagogique du diplôme. Il est plafonné à 3,33% du total des points de chaque semestre.

Les formes d'engagement pouvant être valorisées sont les suivantes :

- Responsabilités au sein du bureau d'une association de l'École de Management (BDE, TSM Junior Conseil) ;
- Responsabilités au sein du bureau d'une association au sein de l'ICT (BDE ESQESE) ;
- Délégué de promotion ;
- Élu au sein du conseil d'administration de l'École de Management ou des conseils centraux d'établissement ;
- Participation à une activité sportive ;
- Participation à l'orchestre UT1 Capitole ;
- Responsabilités au sein d'une association à but humanitaire et non lucratif ;
- Implication dans des activités relatives à l'engagement citoyen, humanitaire, social et environnemental.

TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 7

La validation de l'ensemble des unités d'enseignement obligatoires (60 ECTS) correspondant aux deux semestres de la première année du master Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Management et Administration des Entreprises – Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) donne lieu à la délivrance du grade de maîtrise Droit, Économie, Gestion, mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Management et Administration des Entreprises – Qualité, Sécurité, Environnement (QSE).

Les UE sont validées isolément ou par compensation.

Isolément : la validation d'une unité d'enseignement est définitivement acquise pour tout stagiaire ayant obtenu la moyenne (10/20) dans les épreuves de contrôle des connaissances mises en place pour l'unité d'enseignement. Tout stagiaire absent à une épreuve d'évaluation n'obtiendra pas la validation de l'unité d'enseignement.

Par compensation : une unité d'enseignement peut également être validée par compensation. La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, hors l'unité d'enseignement « mission professionnelle et accompagnement ».

Une unité d'enseignement n'est pas compensable si la moyenne des notes obtenues aux épreuves de l'UE est inférieure à 8/20.

Un stagiaire absent à une épreuve terminale ne peut pas bénéficier du dispositif de compensation.

Un semestre est réputé acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues dans les diverses unités d'enseignement qui le composent est supérieure ou égale à 10/20 et que la moyenne des notes obtenues aux épreuves de chaque unité est supérieure ou égale à 8/20.

L'unité d'enseignement « mission professionnelle et accompagnement » doit être obligatoirement validée pour être admis au diplôme.

Un seul redoublement peut être autorisé, sur décision du jury, l'année suivant la première inscription. Tout stagiaire redoublant conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises lors de sa précédente scolarité.

Le jury du parcours-type Management et Administration des Entreprises – Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) est composé des enseignants et des professionnels participant aux enseignements du diplôme. Il est présidé par le responsable pédagogique du diplôme.

L'attribution du diplôme intermédiaire de maîtrise Droit, Économie, Gestion, mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Management et Administration des Entreprises – Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) donne droit aux mentions suivantes :

- Passable : quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- Assez bien : quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- Bien : quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- Très bien : quand la note moyenne est au moins égale à 16

L'accès en deuxième année de master Droit, Économie, Gestion, mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Qualité, Sécurité, Environnement est ouvert, au regard des capacités d'accueil votées par l'Université :

- aux stagiaires ayant validé les 60 crédits de la première année de la même mention ;
- aux personnes ayant validé 60 crédits au-delà d'une licence, ayant validé un diplôme d'ingénieur ou un diplôme d'école supérieure de commerce.

Dans le cas de l'alternance sur 24 mois, les stagiaires ayant obtenu plus de 80% des UE de la première année du master Droit, Économie, Gestion, mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Management et Administration des Entreprises – Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) peuvent s'inscrire administrativement à la deuxième année du master Droit, Économie, Gestion, mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Management et Administration des Entreprises – Qualité, Sécurité, Environnement (QSE). Ils ont l'autorisation de repasser les UE manquantes avant la fin de leur 2^{ème} année. En cas d'échec, il ne peut y avoir validation ni du Master 1 ni du Master 2.

Fait à Toulouse, le 20 mars 2018

*La Présidente
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,*

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE" around the perimeter and a central emblem depicting a figure standing next to a column.

Corinne MASCALA

PJ : annexe

Master Droit, Économie, Gestion
Mention Management et Administration des Entreprises
parcours-type Management et Administration des Entreprises -
Qualité, Sécurité, Environnement
1ère année

Année universitaire 2018/2019

S1	Enseignement	Crédits Coeff.	Volume horaire		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE1	Management des ressources	5	72	0		
	Comptabilité et analyse financière	2	30	0	CT écrit (3h) - 100%	CT écrit (3h) - 100%
	GRH, santé et sécurité au travail (RPS)	1,5	21	0	CC - 100%	CC report - 100%
	Gestion de la production	1,5	21	0	CT écrit (2h) - 100%	CT écrit (2h) - 100%
UE2	Droit des organisations et de la protection sociale	4	39	0		
	Droit des affaires	1,33	12	0	CT écrit (1,5h) - 100%	CT écrit (1,5h) - 100%
	Droit de l'environnement	1,33	12	0	CT écrit (1h) - 100%	CT écrit (1h) - 100%
	Droit du travail	1,34	15	0	CT écrit (1,5h) - 100%	CT écrit (1,5h) - 100%
UE3	Réglementation, référentiels et démarches QSE	4	48	0		
	Jeu qualité Premium de CIPE et ISO 9001	4	12	0	CT écrit (3h) - 100%	CT écrit (3h) - 100%
	Jeu Sécurité/ Environnement		8	0		
	Obligations de l'employeur en matière de SST		16	0		
	Réglementation environnement (ICPE...)					
	Référentiels OHSAS 18001 et ISO 14001					
	Sûreté		12	0		
UE4	Culture QSE	4	41	0		
	Qualité : passé, présent, avenir	1,34	16	0	CC - 100%	CC report - 100%
	Sécurité : passé, présent, avenir	1,33	13	0	CC - 100%	CC report - 100%
	Environnement : passé, présent, avenir	1,33	12	0	CC - 100%	CC report - 100%
UE5	Management de projet et Challenge 1	4	42	0		
	Animer un système de management QSE		6	0		
	Challenge 1 : Mise en place d'un système QSE	3	24	0	CC - 100%	CC report - 100%
	Management de projet					
	Qualité en gestion de projet	1	12	0	CC - 100%	CC report - 100%
UE6	Développement personnel ,éthique et anglais professionnel	3	56	0		
	Team Building		6	0		
	Développement personnel et communication		19	0		
	Efficacité collective, outils de gestion d'équipe		6	0		
	Ethique professionnelle		6	0		
	Communication professionnelle (en anglais)	3	19	0	CC - 100%	CC report - 100%
UE13(S1)	Mission professionnelle et accompagnement	6	6	0		
	Evaluation de la mission en entreprise-Tutorat	6	2	0	CT - 100%	CT - 100%
	Mémoire et soutenance : rédaction écrite et recherche documentaire, fiche de lecture		4	0		
	Bonification				Bonification	Bonification report
TOTAL		30	304	0		

S2	Enseignement	Crédits Coeff.	Volume horaire		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE7	Management des organisations	2	23	0		
	Les FabLabs		8	0		
	Stratégie d'entreprise	2	15	0	CC - 100%	CC - 100%
UE8	Développement Durable et diagnostics RSE	6	63	0		
	Challenge 2 : Diagnostics RSE/DD et préconisations	3,5	27	0	CC - 100%	CC report - 100%
	Management des organisations et RSE	2,5	36	0	CC - 100%	CC report - 100%
UE9	Evaluation et maîtrise des risques	5	55	0		
	Construire et animer l'évaluation des risques (RPS, EvRP, L'AMDEC produit et process	2,5	7	0		
	Management et analyse des risques professionnels par la fiche Métier (Bosson Futé)		6	0	CC - 100%	CC report - 100%
	Outils statistiques		7	0		
	Maîtrise Statistique des Procédés	1,5	12	0	CT écrit (1,5h) - 100%	CT écrit (1,5h) - 100%
	Excel avancé		15	0		
	Enquête qualité	1	8	0	CC - 100%	CC report - 100%
UE10	Management et autres référentiels QSE	3	30	0		
	Les référentiels en industrie aéronautique (PART 21J, PART 21 G, PART 145)	1	13	0	CC - 100%	CC report - 100%
	Management des risques & référentiels (ISO 31 000)	2	8	0		
	Les démarches Qualité en santé		3	0	CT écrit (3h) - 100%	CT écrit (3h) - 100%
	Les démarches QSE appliquées aux services		3	0		
	Référentiel MASE		3	0		
UE11	Gestion de crise	2	23	0		
	Simulation d'une cellule de crise		4	0		
				0		
	Gestion et communication de crise	2	12	0	CC - 100%	CC report - 100%
UE12	Plan de continuité d'activité et de reprise d'activité		7	0		
	Communication dans les organisations, éthique et anglais professionnel	3	43	0		
	Développement personnel et communication		9	0		
	Techniques professionnelles de communication		9	0		
	Communication professionnelle (en anglais)	2	19	0	CC - 100%	CC report - 100%
	Ethique professionnelle	1	6	0	CC - 100%	CC report - 100%
UE13(S2)	Mission professionnelle et accompagnement	9	9	0		
	Evaluation de la mission en entreprise-Tutorat	4	2	0	CT - 100%	CT - 100%
	Mémoire et soutenance : rédaction écrite et recherche documentaire,	3			CT mémoire - 100%	CT mémoire - 100%
	fiche de lecture	1,5	7	0	CT soutenance - 100%	CT soutenance - 100%
		0,5			CT - 100%	CT - 100%
	Bonification				Bonification	Bonification report
TOTAL		30	246	0		

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 20 mars 2018

DELIBERATION
N° CFVU 27-TSM-FC-030

***relative au régime des études et contrôle des connaissances du Master 2ème année
domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises
parcours-type Qualité, Sécurité, Environnement***

année universitaire 2018/2019

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
 - L'article L612-6-1 relatif à l'accès à la deuxième année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master,
 - Les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes,
 - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
 - les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
 - les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
 - les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
 - les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
 - les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
 - les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté d'accréditation du 23 mai 2016 autorisant l'Université à délivrer le diplôme de Master Droit, Économie, Gestion, mention Management et Administration des Entreprises,
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élue étudiant,
- Vu la charte des examens en vigueur,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Les règles relative au régime des études et contrôle des connaissances du Master 2ème année domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Qualité, Sécurité, Environnement sont fixées comme suit,

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 Le master Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) est une formation qui prépare les stagiaires à l'exercice des fonctions d'encadrement et à la prise de responsabilité en entreprise. Ce master « double compétence » apporte aux personnes, de profil scientifique ou technologique, des compétences managériales et leur permet de construire progressivement un projet professionnel orienté vers les problématiques QSE.

Le master Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises est composé de deux années d'études (4 semestres) totalisant 120 crédits - ECTS.

Les demandes d'accès en Master 2ème année Droit, Économie, Gestion, mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) sont examinées et prononcées dans les conditions définies par la délibération de la CFVU en date du 20 mars.

Ce parcours est ouvert :

- aux stagiaires ayant validé les 60 crédits de la première année de la même mention ;
- aux personnes ayant validé 60 crédits au-delà d'une licence ou ayant validé un diplôme équivalent dans une filière similaire, au vu de l'ensemble du dossier académique ;
- aux personnes ayant bénéficié, soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

Ce diplôme est ouvert au titre de la formation continue et de l'alternance à travers un contrat de professionnalisation. L'accès définitif à la formation des candidats au titre de l'alternance n'est autorisé qu'à ceux ayant signé un contrat de professionnalisation au plus tard à la date de rentrée du master.

Cette admission dépend des capacités d'accueil votées par l'université.

TITRE II - ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 2 La deuxième année du master Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Qualité, Sécurité, Environnement est organisée sur deux semestres. Elle est composée d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à 60 crédits (ECTS) (cf. maquette en annexe).

ARTICLE 3 L'enseignement comprend des cours magistraux (CM) et éventuellement des travaux dirigés (TD). L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par l'enseignant chargé des cours ou des TD.

ARTICLE 4 Au cours de l'année universitaire, chaque stagiaire sous contrat (contrat de professionnalisation ou salarié en poste) doit effectuer un mémoire professionnel portant sur une (ou des) mission(s) qui lui auront été confiées dans son organisation ou sur un thème à définir et à valider avec le responsable de l'unité d'enseignement. Ce mémoire professionnel donne lieu à la rédaction d'un rapport écrit évalué et soutenu oralement.

Au cours de l'année universitaire, chaque stagiaire n'étant pas sous contrat doit effectuer une mission professionnelle d'une durée de six mois dans une entreprise, une organisation internationale, une administration, une ONG, une association ou réaliser un projet de création d'entreprise.

La réalisation de la mission professionnelle ou du projet de création d'entreprise donne lieu à la rédaction d'un mémoire écrit soutenu oralement.

Le projet de mémoire professionnel ou de mission professionnelle ou de création d'entreprise doit obtenir l'accord du responsable pédagogique du diplôme, responsable de l'unité d'enseignement.

TITRE III - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 5

Les unités d'enseignement font l'objet d'une évaluation sous la forme d'un contrôle continu des connaissances et/ou d'une session écrite d'examen à la fin de chaque semestre. Les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe.

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu d'une unité d'enseignement découle d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

En cas d'absence justifiée à tout ou partie des épreuves de contrôle continu, la note finale de l'unité d'enseignement, évaluée en contrôle continu et en contrôle terminal, est intégralement constituée par la note de contrôle terminal.

Toute absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0.

Toute absence à une épreuve de contrôle terminal est sanctionnée par la note 0.

Il est organisé une session de rattrapage donnant aux stagiaires la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut sur les deux semestres. Cette session est mise en place au mois de septembre de chaque année universitaire. Les notes de contrôle continu ne peuvent pas faire l'objet de rattrapage et sont donc valables pour les deux sessions. Seules les notes de contrôle terminal inférieures à 10/20 feront l'objet d'un rattrapage.

Sont admis à se présenter en session de rattrapage les stagiaires ayant obtenu une note moyenne d'au moins 8/20 au semestre concerné en session initiale, hors l'unité d'enseignement « mission professionnelle et accompagnement/projet de création d'entreprise ».

Toutefois les stagiaires qui n'ont pu composer à la session initiale du fait d'un cas de force majeure pourront être autorisés à se présenter à la session de rattrapage après avis du directeur de l'École de Management de Toulouse et du responsable pédagogique du diplôme. Cet avis n'est pas susceptible de recours. Pour bénéficier de cette disposition, le stagiaire devra déposer sa demande au plus tard 10 jours après la fin des épreuves de la session initiale.

Le cas de force majeure est la réunion de trois éléments qui le rendent exceptionnel par nature : imprévisible, irrésistible et extérieur.

Des aménagements spécifiques pour les stagiaires présentant un handicap (temporaire ou permanent) et compatibles avec la nature des épreuves pourront être mis en place sur indication du service de médecine préventive.

ARTICLE 6

Les stagiaires bénéficient pour chaque semestre d'une bonification pour valoriser leur engagement dans la vie associative, sociale et sportive, et aussi citoyen, humanitaire et environnemental. Cet engagement est validé par le responsable pédagogique du diplôme. Il est plafonné à 3,33% du total des points de chaque semestre.

Les formes d'engagement pouvant être valorisées sont les suivantes :

- Responsabilités au sein du bureau d'une association au sein de l'École de Management (BDE, TSM Consulting) ;
- Responsabilités au sein du bureau d'une association au sein de l'ICT (BDE ESQESE) ;
- Délégué de promotion ;
- Élu au sein du conseil d'administration de l'École de Management ou des conseils centraux d'établissement ;
- Participation à une activité sportive dans le cadre du DAPS d'UT1 Capitole ;
- Participation à l'orchestre UT1 Capitole ;
- Responsabilités au sein d'associations à but humanitaire et non lucratif ;
- Implication dans des activités relatives à l'engagement citoyen, humanitaire, social et environnemental.

TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 7 Le diplôme de master Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Qualité, Sécurité, Environnement est attribué à tout étudiant ayant validé les 60 derniers crédits du Master.

Les UE sont validées isolément ou par compensation.

Isolément : la validation d'une unité d'enseignement est définitivement acquise pour tout stagiaire ayant obtenu la moyenne (10/20) dans les épreuves de contrôle des connaissances mises en place pour l'unité d'enseignement. Tout stagiaire absent à une épreuve d'évaluation n'obtiendra pas la validation de l'unité d'enseignement.

Par compensation : une unité d'enseignement peut également être validée par compensation. La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, hors l'unité d'enseignement « mission professionnelle et accompagnement/projet de création d'entreprise ».

Une unité d'enseignement n'est pas compensable si la moyenne des notes obtenues aux épreuves de l'UE est inférieure à 8/20.

Tout stagiaire absent ne peut pas bénéficier du dispositif de compensation pour l'obtention du diplôme.

Un semestre est réputé acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues dans les diverses unités d'enseignement qui le composent est supérieure ou égale à 10/20 et que la moyenne des notes obtenues aux épreuves de chaque unité est supérieure ou égale à 8/20.

L'unité d'enseignement « mission professionnelle et accompagnement/projet de création d'entreprise » doit être obligatoirement validée pour être admis au diplôme.

Un seul redoublement peut être autorisé, sur décision du jury, l'année suivant la première inscription. Tout stagiaire redoublant conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises lors de sa précédente scolarité.

Le jury du parcours-type Qualité, Sécurité, Environnement est composé des enseignants et des professionnels participant aux enseignements du diplôme. Il est présidé par le responsable pédagogique du diplôme.

L'attribution du diplôme de master Droit, Économie, Gestion mention Management et Administration des Entreprises parcours-type Qualité, Sécurité, Environnement donne droit aux mentions suivantes :

- Passable : quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- Assez bien : quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- Bien : quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- Très bien : quand la note moyenne est au moins égale à 16.

Fait à Toulouse, le 20 mars 2018

*La Présidente
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,*

A red circular stamp of the University of Toulouse 1 Capitole is placed over a black ink signature. The stamp features the university's name in a circular border and a central emblem depicting a figure with a staff and a book.

PJ : annexe

Master Droit, Économie, Gestion
Mention Management et Administration des Entreprises
Parcours-type Qualité, Sécurité, Environnement
2ème année

Année universitaire 2018-2019

S3	Enseignement	Crédits Coeff.	Volume horaire		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE1	Méthodologie de l'audit	4	32	0		
	Méthodologie et pratique de l'audit	2	24	0	CC - 100%	CC report - 100%
	Amélioration continue et retours d'expérience : retours d'audits	2	8	0	CT écrit (2h) - 100%	CT écrit (2h) - 100%
UE2	Management et marketing stratégique de l'entreprise	4	33	0		
	Relations commerciales / négociation	1	12	0	CC - 100%	CC report - 100%
	Témoignage : négociation avec les partenaires sociaux		3	0		
UE3	Management des systèmes d'information	4	36	0		
	Gestion des systèmes d'information	2	18	0	CT écrit (2h) - 100%	CT écrit (2h) - 100%
	Un exemple d'ERP : SAP	2	18	0	CC - 100%	CC report - 100%
UE4	Contrôle de gestion et Lean Management	4	57	0		
	Contrôle de gestion, Budget, Risk management	2	24	0	CT écrit (2h) - 100%	CT écrit (2h) - 100%
	Analyse de données	1	15	0	CC - 100%	CC report - 100%
	Contrôle de gestion, QSE et performance		3	0		
	Lean manufacturing	1	15	0	CT écrit (2h) - 100%	CT écrit (2h) - 100%
UE5	Management interculturel et communication	4	74	0		
	Management international et interculturel du QSE	1,5	16	0	CC - 100%	CC report - 100%
	Management de la diversité		4	0		
	Ethique professionnelle		6	0		
	Communication professionnelle en anglais :	2,5	15	0	CC - 100%	CC report - 100%
	• Simulation d'audit					
	• Rapport professionnel et présentation orale					
	• Fiche de lecture					
UE6	Challenge 3	3	18	0		
	Evolution d'un SM Q/SE dans un contexte d'évolution du périmètre de l'entreprise	3	18	0	CC - 100%	CC report - 100%
UE13(S1)	Mission professionnelle et accompagnement/Projet de création d'entreprise	7	9	0		
	Evaluation de la mission en entreprise	6	2	0	CT - 100%	CT - 100%
	Mémoire master 2 : méthodologie rédaction du mémoire et recherche documentaire					
	Développement d'un argumentaire	1	7	0	CT - 100%	CT - 100%
	Bonification				Bonification	Bonification report
TOTAL		30	259	0		

S4	Enseignement	Crédits Coeff.	Volume horaire		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE7	Management des systèmes QSE et performance	3	28	0		
	Management d'un SMI : Evolutions normatives et intégration des systèmes QSE	1,5	12	0	CC - 100%	CC report - 100%
	QVT et performance	1,5	16	0	CC - 100%	CC report - 100%
UE8	Ethique et communication	3	36	0		
	Communication dans les organisations	1	9	0	CT écrit (2h) - 100%	CT écrit (2h) - 100%
	Assertivité		7	0		
	Communication professionnelle (en anglais)	1,5	14	0	CC - 100%	CC report - 100%
UE9	Eco-conception et management de l'énergie	3	30	0		
	Eco-conception	1,5	15	0	CC - 100%	Report
	Efficacité énergétique (ISO 50001...)	1,5	15	0	CT écrit (2h) - 100%	CT écrit (2h) - 100%
UE10	Modèles d'excellence	4	27	0		
	Le modèle d'excellence EFQM - Analyse des complémentarités avec les autres référentiels de management qualité et RSE	4	27	0	CC - 100%	CC report - 100%
UE11	Entrepreneuriat et innovation	6	50	0		
	Création, transmission et reprise d'entreprise/Business Plan	5	32	0	CC - 100%	CC report - 100%
	Stratégie de l'innovation					
UE12	Challenge 4	3	27	0		
	Challenge 4 : Définition d'une stratégie QSE au sein d'un environnement multiculturel	3	27	0	CC - 100%	CC report - 100%
UE13(S2)	Mission professionnelle et accompagnement/Projet de création d'entreprise	8	5	0		
	Evaluation de la mission en entreprise	4	2	0	CT - 100%	CT - 100%
	Mémoire et soutenance master 2 : méthodologie rédaction du mémoire et recherche documentaire	2,5	3	0	CT mémoire - 100%	CT mémoire - 100%
		1,5			CT soutenance - 100%	CT soutenance - 100%
	Bonification				Bonification	Bonification report
TOTAL		30	203	0		

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 20 mars 2018

DÉLIBÉRATION
N° CFVU 27-TSM-FC-023

***relative au régime des études et contrôle des connaissances du Master 2ème année
domaine Droit, Économie, Gestion
mention Management
parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise***

année universitaire 2018/2019

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
 - L'article L612-6-1 relatif à l'accès à la deuxième année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master,
 - Les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes,
 - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
 - les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
 - les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
 - les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
 - les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
 - les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
 - les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté d'accréditation du 23 mai 2016 autorisant l'Université à délivrer le diplôme de Master Droit, Économie, Gestion, mention Management,
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élue étudiant,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu la délibération de la CFVU du 12 juin 2018.

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Les règles relatives au régime des études et contrôle des connaissances du Master 2ème année domaine Droit, Économie, Gestion, mention Management parcours type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise sont fixées comme suit,

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 Le master Droit, Économie, Gestion, mention Management, parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise est une formation d'excellence qui conjugue approche juridique et managériale des responsabilités des entreprises et des organisations dans une économie globalisée. Il permet par ailleurs d'intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux à la stratégie politique de l'organisation en positivant les différentes réglementations et normes en matière de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) et de Développement Durable (DD). Le master Droit, Économie, Gestion, mention Management, parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise se déroule sur une année d'étude (2 semestres) totalisant 60 crédits - ECTS.

Les demandes d'accès en Master 2ème année Droit, Économie, Gestion, mention Management, parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise sont examinées et prononcées dans les conditions définies par la délibération de la CFVU en date du 20 mars.

Ce parcours est ouvert au titre de la formation continue, de l'alternance à travers un contrat d'alternance, ainsi qu'au titre de la formation initiale.

Au titre de la formation continue, le diplôme est ouvert aux:

- personnes ayant un niveau de formation supérieur (équivalent 240 ECTS) et plusieurs années d'expérience (minimum 3) dans une profession en lien avec l'entreprise (encadrement moyen ou supérieur) et désirant se reconvertir dans l'animation, la formation ou le conseil dans le domaine de la RSE et du développement durable ;
- cadres ou dirigeants de PME/PMI qui, pour le compte de leurs entreprises souhaitent mener à bien des projets de RSE ;
- personnes, titulaires de 240 ECTS, ayant une expérience partielle concernant la RSE et souhaitant compléter cette expérience de façon à pouvoir élargir leurs compétences et traiter de nouvelles dimensions de la RSE ;
- personnes ayant bénéficié, soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

Au titre de l'alternance, le diplôme est ouvert aux étudiants ayant validé 60 ECTS au-delà d'une licence, dans un diplôme de droit, un diplôme de gestion, un diplôme d'ingénieur ou un diplôme d'école supérieure de commerce après examen de leur dossier académique. L'accès définitif à la formation des étudiants au titre de l'alternance n'est autorisé qu'à ceux ayant signé un contrat d'alternance au plus tard à la date de rentrée du Master.

Au titre de la formation initiale, le diplôme est ouvert aux étudiants ayant validé 60 ECTS au-delà d'une licence dans un diplôme de droit, un diplôme de gestion, un diplôme d'ingénieur ou un diplôme d'école supérieure de commerce, après examen de leur dossier académique au regard des capacités d'accueil votées par l'Université.

ARTICLE 2 Les dispositions favorisant la mobilité internationale des étudiants sont applicables aux étudiants de la seconde année du master Droit, Économie, Gestion, mention Management, selon la procédure prévue par l'arrêté du Président de l'Université Toulouse 1 Capitole en date du 10 octobre 2011 relatif à la mobilité internationale.

TITRE II - ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 3 La seconde année du master Droit, Économie, Gestion, mention Management, parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise est organisée sur deux semestres. Le parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise est composé d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à 60 crédits (ECTS) (cf. maquette en annexe).

ARTICLE 4 L'enseignement comprend des cours magistraux (CM) et éventuellement des travaux dirigés (TD). L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par l'enseignant chargé des cours ou des TD. Les justificatifs d'absence doivent parvenir à l'enseignant lors de la séance qui suit l'absence et une copie doit être déposée au secrétariat de la formation.

ARTICLE 5 Au cours de l'année universitaire, chaque étudiant sous contrat (contrat d'alternance ou salarié en poste) doit effectuer un mémoire professionnel portant sur une ou des missions qui lui auront été confiées dans son organisation ou sur un thème à définir et à valider avec le responsable de l'unité d'enseignement. Ce mémoire professionnel donne lieu à la rédaction d'un rapport écrit, évalué et soutenu oralement en septembre.

Au cours de l'année universitaire, chaque étudiant n'étant pas sous contrat, ainsi que chaque étudiant au titre de la formation initiale doit effectuer un stage professionnel d'une durée minimale de 20 semaines dans une entreprise, une organisation internationale, une administration, une ONG, une association ou réaliser un projet de création d'entreprise. La réalisation du stage ou du projet de création d'entreprise donne lieu à la rédaction d'un rapport écrit soutenu oralement en septembre.

Le contenu du projet professionnel (stage ou mémoire) / projet de création d'entreprise doit obtenir l'accord du responsable pédagogique du diplôme, responsable de l'unité d'enseignement.

TITRE III - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 6 Les unités d'enseignement font l'objet d'une évaluation sous la forme d'un contrôle continu des connaissances et/ou d'une session écrite d'examen à la fin de chaque unité d'enseignement. Les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe.

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu d'une unité d'enseignement découle d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

La seconde année du master Droit, Économie, Gestion, mention Management parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise comporte une session unique d'examen pour chaque semestre.

Toute absence à une épreuve de contrôle terminal est sanctionnée par la note 0.

Toutefois les étudiants qui n'ont pu composer à la session unique du fait d'un cas de force majeure pourront être autorisés à se présenter à une session de rattrapage après avis du directeur de l'École de Management, et du responsable pédagogique du diplôme. Cet avis n'est pas susceptible de recours.

Pour bénéficier de cette disposition, l'étudiant devra déposer sa demande au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le cas de force majeure est la réunion de trois éléments qui le rendent exceptionnel par nature : imprévisible, irrésistible et extérieur.

Des aménagements spécifiques pour les étudiants présentant un handicap (temporaire ou permanent) et compatibles avec la nature des épreuves pourront être mis en place sur indication du service de médecine préventive.

ARTICLE 7 Les étudiants bénéficient pour chaque semestre d'une bonification pour valoriser leur engagement dans la vie associative, sociale et sportive et aussi citoyen, humanitaire et environnemental. Cet engagement est validé par le responsable pédagogique du diplôme. Il est plafonné à 3,33% du total des points de chaque semestre.

Les formes d'engagement pouvant être valorisées sont les suivantes :

- Responsabilités au sein du bureau d'une association de l'École de Management de Toulouse (BDE, TSM Consulting),
- Délégué de promotion ;
- Élu au sein du conseil d'administration de l'École de Management de Toulouse, ou des conseils centraux d'établissement ;
- Participation à une activité sportive "dans le cadre du DAPS d'UT1" ;

- Participation à l'orchestre UT1 Capitole ;
- Responsabilité au sein d'associations à but humanitaire et non lucratif ;
- Implication dans des activités relatives à l'engagement citoyen, humanitaire, social et environnemental.

TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 8 Le diplôme de master Droit, Économie, Gestion, mention Management, parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, est attribué à tout étudiant ayant validé les 60 crédits du master.

Les UE sont validées isolément ou par compensation.

Isolément : la validation d'une unité d'enseignement est définitivement acquise pour tout étudiant ayant obtenu la moyenne (10/20) dans les épreuves de contrôle des connaissances mises en place pour l'unité d'enseignement. Tout étudiant absent à une épreuve d'évaluation n'obtiendra pas la validation de l'unité d'enseignement.

Par compensation : une unité d'enseignement peut également être validée par compensation. La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement hors l'unité d'enseignement de projet professionnel (stage ou mémoire) / projet de création d'entreprise.

Une unité d'enseignement n'est pas compensable si la moyenne des notes obtenues aux épreuves de l'UE est inférieure à 8/20.

Tout étudiant absent ne peut pas bénéficier du dispositif de compensation pour l'obtention du diplôme.

Les semestres sont validés isolément sans compensation.

Un semestre est réputé acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues dans les diverses unités d'enseignement qui le composent est supérieure ou égale à 10/20 et que la moyenne des notes de chaque unité d'enseignement est supérieure ou égale à 8/20.

L'unité d'enseignement de projet professionnel (stage ou mémoire) / projet de création d'entreprise doit être obligatoirement validée pour être admis au diplôme.

Un seul redoublement peut être autorisé, sur décision du jury, l'année suivant la première inscription. Tout étudiant redoublant conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises lors de sa précédente scolarité.

Le jury du parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise est composé des enseignants et des professionnels participant aux enseignements du diplôme. Il est présidé par les responsables du diplôme.

ARTICLE 9 L'attribution du diplôme de master Droit, Économie, Gestion, mention Management, parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise donne droit aux mentions suivantes :

- Passable : quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- Assez bien : quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- Bien : quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- Très bien : quand la note moyenne est au moins égale à 16.

ARTICLE 10 Les étudiants inscrits en Master 2 mention Management parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise peuvent s'inscrire en Master 2 mention Droit des affaires, parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise. Cette seconde inscription est complémentaire, facultative et payante.

Les étudiants qui, à l'issue de leur année, valident le grade de Master 2 mention Management parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, obtiennent également le Master 2 mention Droit des affaires, parcours-type Droit et Gestion de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

Fait à Toulouse, le 20 mars 2018

*La Présidente
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,*



Corinne MASCALA

PJ : annexe



Master Droit, Économie, Gestion
mention Management
parcours-type Droit et Gestion
de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise
2ème année

année universitaire 2018/2019

Semestre 3	Enseignement	Crédits Coeff.	Volume horaire		Modalités évaluation
			Cours	TD	Session unique
UE01	Ethique, RSE et DD	4	21	0	CC 100%
UE02	Cadre juridique de la RSE	4	17,5	0	CT 100%
UE03	Déploiement et outils de la RSE	4	28	0	CT 100%
UE04	Nouveaux business models	4	24,5	0	CC 100%
UE05	Consommation responsable	4	17,5	0	CC 100%
UE06	Défis globaux et enjeux sectoriels	4	21	0	CC 100%
	Bonifications				Bonifications
TOTAL		24	129,5	0	
Semestre 4	Enseignement	Crédits Coeff.	Volume horaire		Modalités évaluation
			Cours	TD	Session unique
UE07	Engagement, audit et indicateurs de performance	4	14	0	CC 100%
UE08	Droit de l'environnement	4	21	0	CC 100%
UE09	Gestion responsable de la chaîne de valeur	4	21	0	CC 100%
UE10	Pratiques sociales et management responsable	4	28	0	CC 50% - CT 50%
UE11	Investissement socialement responsable et finance durable	4	14	0	CC 100%
UE12	Projet professionnel (Stage ou Mémoire) / projet de création d'entreprise	16		59,5	CC 100%
	Bonifications				Bonifications
TOTAL		36	98	59,5	
	TOTAL ANNEE	60	227,5	59,5	